



Régularisation de TVA -Cession entre deux assujettis

Par **Laura BERGER**, le **17/03/2018** à **14:55**

Bonjour,

Je me permets de venir vers vous car une question me taraude.

Je vous explique. Un supermarché a acquis en 2010 un terrain sur lequel il a fait édifier ledit supermarché, et a déduit intégralement sa TVA (signature concomitante d'un contrat de crédit-bail de 15 ans avec loyers soumis à TVA

)

Aujourd'hui ce supermarché revend son local à un pharmacien soumis à TVA.

Notre vendeur est-il redevable de la régularisation de TVA? ou peut-on considérer que nous sommes dans un cas de transmission d'une universalité entre deux assujettis ?

Merci de vos réponses